



Programme d'actions de la Charte de Développement Agricole de la Commune Saint-Louis - 2025

n°	Actions	Objectifs	Pilote	Partenaires	Mise en œuvre	Moyens nécessaires (humains, matériels...)	Coût	Modalités de financement	Calendrier	Indicateurs de résultat
A Valorisation du Foncier Agricole pour bâtir une nouvelle dynamique										
A.1	Accompagner la transmission et l'installation des exploitations agricoles	Faciliter les installations et transmissions d'exploitations : - Offrir aux candidats motivés par la reprise d'une exploitation une intégration progressive au sein de l'entreprise - Réduire les risques d'échec afin de sécuriser les projets d'installation	Chambre d'agriculture	Commune Établissements scolaires dédiés (lycées agricoles et autres organismes de formation) Département SAFER France travail CRAJEPS CGSS Caisses de retraite Chambre des notaires	- Élaborer la stratégie de dynamisation de l'installation sur la commune à 6 ans - Assurer la mise en relation entre les agriculteurs cédants et les jeunes à l'installation - Avoir un mode de tutorat pour les candidats à l'installation sur l'exploitation - Accompagner les candidats à élaborer un projet à dimension économique et vivable - Effectuer un accompagnement technique et administratif lors de la phase d'installation - Abonder la base de données Installation / Transmission de la Chambre d'Agriculture - Mettre en place des réunions d'information collective pour les porteurs de projet intéressés par la transmission et l'installation - Rencontrer les repreneurs et ensuite ceux qui n'ont pas de reprise	- Équipe Chambre d'Agriculture (Département Installation/Transmission) - Intervention et participation des autres partenaires	- Financement dans le cadre du FEADER	FEADER, LEADER, PAI,...	durée de la charte (6 ans)	- note stratégique - Nombre de réunion d'information - Nombre de porteurs de projet accompagnés - Nombre de reprises réalisées et ha correspondant - Nombre d'agriculteurs sensibilisés - Nombre d'agriculteurs installés et ha correspondant
A.2	Valorisation du foncier et l'accessibilité des exploitations agricoles (modernisation et désenclavement)	- Améliorer l'accès aux exploitations agricoles et aux zones de production. - Faciliter le transport des produits agricoles et des matériaux nécessaires à l'exploitation. - Réduire les coûts logistiques pour les agriculteurs en améliorant les conditions de circulation. - Accroître la sécurité des déplacements sur les routes agricoles. - Préserver l'environnement en améliorant le drainage et en réduisant l'érosion des sols. - Remettre en exploitation des terres enclavées	Commune	- Département - Chambre - SAFER,	- Faire un recensement des exploitations et parcelles enclavées - Faire un état des lieux des voiries agricoles (fonctionnelles, dégradées, etc.) - Sensibiliser les agriculteurs et propriétaires concernés sur les travaux à mener, et statuts des voiries (communales, privées, ...) - Demande de financement auprès du FEADER - Mettre en œuvre les travaux de création et de modernisation des voiries agricoles	équipe communale, prestataire des travaux publics,	Coût étude et travaux	FEADER Commune	durée de la charte (6 ans)	- nombre d'agriculteurs et de propriétaires sensibilisés - nombre de km modernisés - surface remise en culture - nombre d'exploitations desservies
A.3	Encourager l'exploitation agroforestière de parcelles en friches en bordure de zonage agricole	- valoriser les friches agricoles - diversifier l'agriculture saint-louisienne - limiter l'érosion - lutter contre les EEE	SAFER	- ONF - Parc National de La Réunion - SAFER - Chambre d'Agriculture - Commune de Saint-Louis	- Identifier les friches pouvant être valorisées par l'agroforesterie - Sensibiliser les agriculteurs et propriétaires sur l'agroforesterie - Accompagner les agriculteurs vers les techniques de l'agroforesterie et dans leur démarche administrative	équipe Safer	Coût d'une prestation de conseil à déterminer appliquer à un nombre de réalisation par an / respect des cadres de financement public le cas échéant	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	durée de la charte (6 ans)	- Nombre d'ha mis en valeur par an - Nombre de propriétaire / agriculteur concerné par an - types de cultures
A.4	Mise en Valeur/Reconquête des friches agricoles (terres incultes ou sous-exploitées)	- Augmenter la surface agricole utile (SAU) - Valoriser les friches agricoles - Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs	SAFER	-Chambre d'Agriculture - Département - Commune - TEREOS - CTICS - Service de l'État	- Élaborer la stratégie de reconquête des terres en friches sur la commune à 6 ans - Mise en œuvre d'actions de sensibilisation - Réalisation d'un état des lieux parcellaire des terres incultes ou sous-exploitées - Mise en œuvre des procédures terres incultes ou manifestement sous exploitées si nécessaire.	- 1 Conseiller Terres Incultes doté d'un véhicule, d'un téléphone portable et d'un ordinateur s'appuyant sur le savoir-faire et l'ingénierie SAFER - ou prestation externe + stratégie de reconquête foncière pour le territoire	Coût d'une prestation de conseil à déterminer appliquer à un nombre de réalisation par an / respect des cadres de financement public le cas échéant	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	Calendrier de l'AO TI de 1 an renouvelable 3 fois sur la durée de la Charte	- 1 note d'analyse de la stratégie - Nombre de mis en valeur par an - Nombre de propriétaire / agriculteur touché - Une cartographie de l'état des friches par an - Nombre de concertation entre propriétaire et porteur de projet - Remise d'un point de situation au début, à mi et fin de parcours
A.5	Mettre en place une lisière agricole sanctuarisée autour des zones urbaines en forte expansion	- protéger le foncier agricole - Améliorer la coexistence entre les zones urbanisées et agricoles avec des espaces tampon - Bâtir un véritable projet agricole (via la charte et le PAEN) en parallèle du projet urbain (PLU)	Commune de Saint-Louis	SAFER Chambre d'Agriculture, ... Département	- Lancement d'une étude dans le cadre de la révision du PLU potentiellement en lien avec le CAUE - Identification de zone de protection agricole forte dans le PLU - Poursuite du travail d'élaboration du PAEN en lien avec le Département (actuellement en phase 2 de la tranche ferme de l'étude d'opportunité, soit l'élaboration de propositions de périmètres et d'un pré-programme d'actions) - Dans les opérations d'aménagement intégration d'une zone de lisière afin de permettre une meilleure articulation entre l'urbain et l'agricole	Équipe communale	coût des intervenant de la commune	Commune	durée de la charte (6 ans)	- Prise en compte des enjeux dans le PLU - Avancée du PAEN - Rendu de l'étude sur la mise en œuvre des lisières
B Développement d'une agriculture durable										
B.1	Renforcer l'accompagnement technique des agriculteurs vers les pratiques agroécologiques et la diversification	- Développer les nouvelles techniques de production (agroécologie, agriculture biologique, ...) - Contribuer à la certification environnementale des exploitations - Développer l'offre de produits de proximité sur le territoire - Valoriser certaines parcelles agricoles difficiles d'exploitation (topographie etc.) - Faciliter l'accès pour les agriculteurs AB à des matières fertilisantes normées - Adapter les pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource en eau, en particulier sur les zones concernées par les captages prioritaires de Bois de Nèfles Coco, La Palissade et Goyave.	Chambre d'Agriculture	- Commune - Département - CIVIS - SAFER - Office de l'eau - Association agriculteurs - IQUAE - CIRAD - Arméflhor - PNR - AFB	- Identifier et accompagner les agriculteurs souhaitant se lancer dans de nouvelles filières - Proposer des formations adaptées aux enjeux environnementaux locaux (EEE, érosion, ressource en eau, ...) et aux opportunités de diversification. Intégrer un module spécifique à la gestion de l'eau et aux contraintes liées aux captages prioritaires dans les parcours d'accompagnement des agriculteurs. S'appuyer sur les résultats de la concertation menée par l'OLE et le plan d'actions établi pour les périmètres de protection afin d'adapter les conseils prodigués. - Structurer un accompagnement sur la fertilisation organique, sur la gestion raisonnée de l'eau d'irrigation - En lien avec l'OLE, sensibiliser les agriculteurs aux prescriptions de l'arrêté préfectoral et promouvoir des pratiques compatibles avec la protection de la ressource (bio, réduction des intrants, gestion des effluents...).	- Équipe Chambre d'Agriculture (Département Production végétale) - Intervention et participation des autres partenaires	- Coût des animateurs intervenants de la CA - Coûts des prestations des études	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	durée de la charte (6 ans)	- Un plan de formation - Nombre de formation organisé - Nombre de formations réalisées et d'agriculteurs formés - Nombre d'agriculteur suivis - Surface supplémentaire diversifiée - Un rapport d'étude de marché - Nombre d'agriculteurs dans le périmètre de protection de la ressource en eau informé des prescriptions spécifiques. - Pourcentage de surfaces agricoles engagées dans des démarches respectueuses des périmètres de captage.
B.2	Valoriser les pratiques agricoles locales vertueuses	- Mettre en avant les agriculteurs de la commune - Promouvoir les pratiques agricoles vertueuses (agroécologie, agriculture biologique, ...)	Chambre d'agriculture	Commune Région Département Agriculteurs ...	- Réaliser et diffuser des reportages courts mettant en scène les agriculteurs et agricultrices dans leur environnement de travail ainsi que des interviews de spécialistes - Créer des supports pédagogiques et une communication dédiée (affiches, réseaux sociaux, site de la mairie) pour découvrir les pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, agroécologie, circuits courts, etc.)	- Équipe Chambre d'Agriculture (Départements Production végétale et Production animale, service Communication) - Intervention et participation des autres partenaires	- Coût des animateurs intervenants de la CA	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	durée de la charte (6 ans)	- Nombre d'agriculteurs sensibilisés/conseillés - Nombre de formations réalisées et d'agriculteurs formés - Projet initié - Quantité de déchets agricoles non organiques collectés
B.3	Améliorer la prise en charge des déchets agricoles	- Renforcer la valorisation des déchets agricoles - améliorer la disponibilité en matières organiques normées locales, notamment pour les producteurs AB	Chambre d'agriculture	Ecoagri Réunion (déchets inorganiques)	- Sensibiliser les agriculteurs aux possibilités de récupérations des déchets agricoles non-organiques (emballages, EPI, produits, ...) - Accompagner les agriculteurs dans la gestion et valorisation des déchets agricoles organiques (effluents d'élevage, ...): formation, conseils, etc. - Accompagner l'initiation de projet de traitement de ces déchets (co-compostage, ...)	* Équipe Chambre d'Agriculture (département environnement)	- Coût des animateurs intervenants de la CA	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	durée de la charte (6 ans)	- Nombre d'agriculteurs sensibilisés/conseillés - Nombre de formations réalisées et d'agriculteurs formés - Projet initié - Quantité de déchets agricoles non organiques collectés
B.4	Valoriser les productions agricoles Saint-Louisiennes et Rivéroises au sein du Projet Alimentaire Territorial (PAT)	- Renforcer la place de l'agriculture Saint-Louisienne dans l'alimentation des habitants - Disposer d'un PAT à Saint-Louis	Commune de Saint-Louis	Chambre d'Agriculture DAAF Département	- Répondre à l'appel à projet de PAT niveau 1 en s'appuyant sur le diagnostic agricole élaboré dans le cadre de la charte - Intégrer les enjeux agricoles locaux au PAT	Équipe communale	coût des intervenant de la commune	commune, AAP du Ministère de l'Agriculture	durée de la charte (6 ans)	Labellisation niveau 1 du PAT

n°	Actions	Objectifs	Pilote	Partenaires	Mise en œuvre	Moyens nécessaires (humains, matériels...)	Coût	Modalités de financement	Calendrier	Indicateurs de résultat
B.5	Accompagnement des agriculteurs dans leur recherche de main d'œuvre	- augmenter le nombre de salariées agricole -mettre en lien les agriculteurs manquant de main d'œuvre et des demandeurs d'emploi	Chambre d'agriculture	-commune -France travail -établissements de formation agricole	- Renforcer l'accompagnement des agriculteurs dans le recrutement de la main d'œuvre - Améliorer la médiatisation des différents sites en ligne, des dispositifs d'aide, ... - Redynamiser le dispositif pour le travail collectif (groupements d'employeurs, ...) - Valoriser les métiers agricoles ; - Organiser des matinées de l'emploi dans le secteur - Intégrer un volet « métiers agricoles » dans les formations agricole - Faciliter l'accès à la formation pour les travailleurs - Organiser des visites d'exploitations - Solliciter la mobilisation du service municipal pour l'accompagnement et l'insertion des demandeurs d'emploi	- Équipe Chambre d'Agriculture (Département Entreprise) - Intervention et participation des autres partenaires	- Coût des animateurs intervenants de la CA	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	durée de la charte (6 ans)	- nombre d'évènements organisés - nombre de demandeurs d'emploi accueillis sur ces évènements - Nombre d'agriculteurs ayant participé aux évènements organisés - nombre d'offres publiées sur le site vert l'emploi à st-Louis - nombre de visites du site vert l'emploi

C Soutien à l'Agrotourisme et à la commercialisation des productions

C.1	Développer la transformation de produits agricoles	- Valorisation de produits agricoles par la transformation - Diversification nouvelle filière PAPAM -quartiers productifs - Augmentation des revenus	Commune de Saint-Louis / Chambre d'Agriculture	Chambre d'agriculture, Commune de St-Louis, CIVIS, DAAF, DEAL, Département, Région, BAM, Quartiers productifs, Banque des territoires, Gal Grand Sud, Groupement d'agriculteurs Communes disposant d'un PAT, ...	Etude de faisabilité technico/économique de l'unité de transformation collective (Définition du cahier des charges de l'unité, rentabilité, recherche du foncier adapté et du financement, ...) et proposition de différents scénarios en s'appuyant sur les expériences de projets similaire dans d'autres communes	- Équipe Chambre d'Agriculture (D3P) - Equipe mairie	Coût des animateurs intervenants de la CA	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	Étude : 2025/2026	Rapport d'étude rendu
C.2	Création d'une unité collective, partagée et polyvalente, dédiée à la transformation des produits agricoles	- Mettre à la disposition des agriculteurs 1 équipement pour la valorisation et transformation des produits agricoles - Augmentation des revenus des agriculteurs	Association d'Agriculteurs (à identifier)	Chambre d'agriculture, Commune de St-Louis, CIVIS, DAAF, DEAL, Département, Région, BAM, Quartiers productifs, Banque des territoires, Gal Grand Sud, Groupement d'agriculteurs Communes disposant d'un PAT, ...	Selon les résultats de l'étude de faisabilité de la fiche action C.1 : - Construction / Aménagement de l'unité selon le scénario retenu - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour le portage du projet	- Équipe Chambre d'Agriculture (Direction Prospective, Projets, Partenariats, Responsable de zone) - Intervention et participation des autres partenaires	- Coût des animateurs intervenants de la CA	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	2026-2027	- Nombre de producteurs utilisateurs - Tonnage de produits transformés par an - Nombre de nouveaux produits valorisés - Taux d'occupation de l'unité de transformation
C.3	Développement d'un réseau d'agrotourisme et promotion des terroirs saint-louisiens	- Commercialiser les produits locaux - Développement territorial - Animer les territoires des Hauts et des écarts	Chambre d'agriculture	- Commune de Saint-Louis - Office de Tourisme Intercommunal - Parc National de La Réunion - Associations touristiques et culturelles locales - Gîtes de France / Clévacances / Agrotourisme Réunion - Association des Producteurs Fermiers du Grand Sud - Gal grand-Sud	- Identification et mobilisation des agriculteurs intéressés par l'accueil du public - Création d'un collectif d'acteurs (agriculteurs, commerçants, artisans, hébergeurs) et concertation sur l'identité des différents quartiers (La Rivière Saint-Louis, Les Makes, La plaine du bois de Nêfles) à mettre en avant d'un point de vue touristique. - Organisation d'ateliers de sensibilisation à l'agrotourisme (gîtes, fermes auberges, visite de fermes pédagogiques, etc.) - Élaboration d'une charte de qualité "Agrotourisme Saint-Louis" inspirée du label "Esprit Parc" ; Création d'une marque locale : (Logo, slogan, identité visuelle (ex : "Goûtez Saint-Louis !", "Escalaes paysannes")) - Promotion du réseau via des outils numériques (site, réseaux sociaux) et partenaires touristiques - Aménagement de points d'arrêt stratégiques (Panneaux, haltes gourmandes.) sur les axes touristiques (axe Cilaos, route des Makes) - Organisation d'évènements réguliers ("Haltes paysannes", "Week-ends") - Accompagnement technique et réglementaire des agriculteurs	- Équipe Chambre d'Agriculture (Département Production végétale et Cellule Agrotourisme) - Intervention et participation des autres partenaires	- Coût des animateurs intervenants de la CA	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	- Démarrage du collectif : 2025 - Communication / circuits touristiques : 2026 - Priorité : Dynamiser l'économie locale en s'appuyant sur un flux touristique existant.	- Nombre d'agriculteurs intégrés au réseau - Nombre de visiteurs par an - Nombre d'évènements et ateliers agrotouristiques organisés - Niveau de satisfaction des visiteurs et des agriculteurs
C.4	Structuration d'un temps fort culturel autour de l'agriculture et d'évènements de proximité	- Mettre en valeur l'agriculture et les agriculteurs - Attirer des visiteurs - Commercialiser des produits locaux à forte valeur ajoutée	Commune de Saint-Louis	- Commune de Saint-Louis - Région - Département - Office de Tourisme du Sud - Chambre d'agriculture - Associations culturelles - Artisans / commerçants locaux - Réseau d'agrotourisme / Gîtes ruraux"	- Renforcement des TI marché passion dans les quartiers des Hauts par la présence des producteurs - Renforcement de la fête de la canne avec la présence de l'ensemble des partenaires de la filière, des agriculteurs et artisans	Directions tourisme et économie de la commune	Coût des animations	Département (fond animation agricole)	Makes village passion : mois d'août Fête de la Canne : mois de novembre	- Nombre d'agriculteurs présents - Nombre de personnes dans le marché - Notoriété du marché - Enquête de satisfaction sur la qualité des animations
C.5	Mettre en avant les produits locaux, de producteurs et labellisés sur les marchés forains	- Mettre en avant les agriculteurs de la commune - Promouvoir les pratiques vertueuses	Chambre d'Agriculture	- Commune - Département	- Amélioration de la visibilité des producteurs et labels (Agri bio, 100% La Réunion, HVE, ...) sur les marchés grâce à des pancartes, ... - Développement d'un système d'identification des producteurs - Contribuer à la dynamisation des marchés forains	- Équipe Chambre d'Agriculture (Département production végétale et service Communication) - Intervention et participation des autres partenaires	- Coût des animateurs intervenants de la CA	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	Durée de la charte (6 ans)	- Nombre d'équipements marketing distribués et affichés - Nombre de producteurs impliqués dans le système d'identification

D Amélioration de l'accompagnement des agriculteurs

D.1	Amélioration de l'accueil et de l'orientation des exploitants agricoles	- Fluidifier les démarches administratives - Faciliter le recours aux aides disponibles et la mise en lien avec les partenaires - Renforcer la proximité	Commune de Saint-Louis	acteurs du monde agricole	En s'inspirant de retours d'expériences d'autres territoires : - Renforcer la mise en lien des agriculteurs avec les partenaires clés : CA, SAFER, Département, ... - Renforcer l'accompagnement au montage de dossier (ex : permis de construire)	Service ruralité et développement des hauts de la Commune	Frais du personnel	Commune avec appui des partenaires	durée de la charte (6 ans)	- nombre d'agriculteurs reçus - enquêtes de satisfaction - Nombre de dossiers accompagnés (Permis,...)
D.2	Organisation de rencontres thématiques régulières entre agriculteurs et partenaires	- renforcer la communication autour des dispositifs d'accompagnement -communiquer sur les actions mises en place dans le cadre de la charte - Permettre des échanges plus régulièrement entre institutions, partenaires et agriculteurs - permettre de mieux informer les agriculteurs	Chambre d'Agriculture / Commune	-Département - Association - Groupement d'agriculteurs - MFR - SAFER - Services de l'État - Tous les partenaires agricoles en fonction des thématiques du jour	En s'inspirant de retours d'expériences d'autres territoires : - Recenser les besoins des agriculteurs - Organiser des rencontres régulières entre agriculteurs et partenaires sur des thèmes proposés par les agriculteurs, sur les évolutions réglementaires (notamment concernant le périmètre de protection de la ressource en eau) et sur l'avancée des actions de la charte - Diffuser l'information sur l'actualité agricole (nouvelles réglementations, aides, procédures, etc.)	- Mise à disposition d'une salle par la commune si nécessaire - Organisation de réunions ou de visites sur le terrain - équipe Chambre (Responsable de zone, conseillers agricoles) et Commune	- Coût des animateurs intervenants de la CA et de la Commune - Coût de la prestation de l'étude de la plateforme numérique	Privé et/ou Cofinancement fonds publics selon les cadres et budgets en vigueur	Durée de la charte (6 ans)	- Nombre de réunions réalisées - Nombre d'agriculteurs participants - Nombre de partenaires participants - Nombre de compte rendu